

## Règlement et tarifs

### Réserver un repas au restaurant municipal

Les agents peuvent, s'ils le souhaitent, manger au restaurant municipal qui se trouve à la cuisine centrale, 36 rue Pierre Corneille. Pour cela, **avant leur première réservation**, ils doivent :

- 1 - S'adresser à l'Accueil Enfance et Loisirs pour s'inscrire. Il faudra fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile pour la facturation.
- 2 - Les réservations sont à effectuer par mail à l'adresse suivante : [restaurantbrazier@petit-quevilly.fr](mailto:restaurantbrazier@petit-quevilly.fr) ou directement au restaurant municipal jusqu'à 14 H 00 la veille du repas souhaité.

### CONDITIONS D'ACCÈS

- > être employé par la ville, CCAS ou CAEC ou mis à disposition ou stagiaire au sein d'un service Municipal.
- > être inscrit au Service de Restauration (inscription préalable obligatoire à l'Accueil Enfance et Loisirs)

### LES MENUS

Les menus du restaurant sont composés :

- D'une entrée et/ou d'une viande ou d'un poisson ou d'oeuf et de légumes ou un féculent ou d'un plat végétarien et/ou un produit laitier
- D'un dessert
- D'une boisson (eau en carafe, vin rouge, bière)
- D'un café

Les menus sont affichés dans le restaurant municipal ou en ligne sur le site intranet de la ville sur la page d'accueil dans la rubrique "au menu"

### OUVERTURE DU RESTAURANT

Tous les jours de la semaine du lundi au vendredi.

<https://intranet.petit-quevilly.fr/page-daccueil/au-menu/reglement-et-tarifs?>

## DELAIS DE RESERVATION D'UN REPAS

Chaque convive doit commander son repas au plus tard **le jour de fonctionnement précédant le jour de consommation du repas**, soit :

- > le lundi pour un repas le mardi
- > le mardi pour un repas le mercredi
- > le mercredi pour un repas le jeudi
- > le jeudi pour un repas le vendredi
- > le vendredi pour un repas le lundi

**Attention** toutefois **aux jours fériés**

Ex :

Mercredi	Jeudi	Vendredi
Commande du repas	FERIE	Repas consommé

## RESERVATION PAR MAIL

La date de la réservation devra être indiquée dans le mail du restaurant Brazier.

La réservation doit impérativement être enregistrée la veille de votre venue avant **14H**.

## RESERVATION AU RESTAURANT MUNICIPAL

Pour ceux qui n'ont pas accès à une boîte mail, vous pouvez réserver au restaurant municipal sur un support papier comme précédemment.

## ANNULATION D'UNE RÉSERVATION

Quelle que soit la méthode de réservation, pour annuler un repas, vous devez impérativement prévenir la veille avant **14h** en envoyant un mail à l'adresse suivante : [restaurantbrazier@petit-quevilly.fr](mailto:restaurantbrazier@petit-quevilly.fr)

Dans le cas contraire, le repas sera facturé.

## TARIFS

Les prix des repas sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal.

## FACTURATION

La facture est mensuelle et adressée à terme échu. Elle reste accessible sur votre kiosque famille (identifiant indiqué sur la facture ou communiqué sur demande par le service Accueil Enfance et loisirs).

La date d'échéance est fixée au 10 du mois suivant la réception de la facture et doit impérativement être respectée sauf les prélèvements qui sont au 8 du mois suivant.



Intranet

### VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville  
Place Henri-Barbusse - BP 202  
76141 Petit-Quevilly Cedex  
02 35 63 75 00

✉ CONTACTER LE WEBMASTER